



## Déclaration de confidentialité pour les fournisseurs d'AXA Banque et leurs collaborateurs

Le *General Data Protection Regulation* (« GDPR »), également connu sous le nom de Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement européen encourage et uniformise la protection des données à caractère personnel des personnes physiques.

AXA Banque attache elle aussi beaucoup d'importance à votre vie privée et à la protection de vos données personnelles. Aussi trouverez-vous dans cette déclaration de confidentialité de plus amples renseignements sur la manière dont AXA Banque gère vos données à caractère personnel et sur les droits dont vous bénéficiez.

AXA Banque Belgique traite les données à caractère personnel de vos collaborateurs (personnes de contact et prestataires de services) en sa qualité de responsable du traitement. Il s'agit plus précisément des catégories de données à caractère personnel suivantes : Nom, employeur, numéro de téléphone professionnel, adresse de courriel professionnelle.

AXA Banque Belgique procède au traitement de ces données sur la base de son intérêt légitime. Ces données sont traitées aux fins suivantes :

- Activités de sourcing ;
- Activités contractuelles ;
- Activités d'exécution de contrats – Les services que votre organisation fournit à AXA Banque Belgique ;
- Gestion des fournisseurs, de la facturation et des paiements (via Coupa) ;

Dans le cadre de ce traitement, les données personnelles nécessaires de vos collaborateurs peuvent être transmises au(x) sous-traitant(s) pertinent(s).

AXA Banque Belgique ne conserve pas les données à caractère personnel plus longtemps que ce qui est requis par la loi ou nécessaire pour atteindre les objectifs visés.

Vos collaborateurs peuvent exercer leurs droits conformément au Règlement général sur la protection des données, articles 12 à 22, en envoyant un courriel accompagné d'une preuve d'identité à [privacy.axa.bank@axa.be](mailto:privacy.axa.bank@axa.be). Par la suite, la personne concernée peut également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante :

### **Autorité de protection des données**

Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

Tél. : + 32 2 274 48 00 – Fax : + 32 2 274 48 35

[contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

En tant qu'employeur, il vous incombe d'informer les collaborateurs dont les données nous sont transmises et de leur fournir la présente déclaration de confidentialité.

Nous nous réservons le droit de modifier régulièrement la présente déclaration de confidentialité, sous l'effet de divers facteurs tels que des changements de réglementation, des développements techniques



et des modifications des finalités de traitement. Pour que vous restiez informé des éventuelles modifications, nous vous recommandons de consulter régulièrement cette page.

La présente déclaration de confidentialité a été modifiée pour la dernière fois le mardi 1er décembre 2020.